



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 24255

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'application de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 16 de ladite loi, relatif à l'élargissement du périmètre des agglomérations concernées par la taxe sur les logements vacants, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 16 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 a étendu le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants (au lieu de 200 000 habitants) où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. La prise en compte de nouveaux critères de déséquilibre entre l'offre et la demande de logement - niveau élevé des loyers, niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou nombre élevé de demandes de logements par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social - a conduit à élargir le périmètre d'application de la taxe à vingt-huit agglomérations (1 151 communes), contre huit actuellement (811 communes). Le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013, publié au Journal officiel le 12 mai 2013, a précisé la liste des communes des agglomérations nouvellement concernées par la taxe sur les logements vacants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24255

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4055

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8490